



Communiqué de presse

23 juillet 2019

Dispositif « Paris commerces » : plus de 400 activités de proximité installées en 2 ans

Deux ans après la création du dispositif « Paris commerces » visant à soutenir la création et le maintien de commerces de proximité, le bilan est plus que positif : plus de 400 commerçants, artisans et associations se sont installés grâce à cette action pilotée par la Ville de Paris et en particulier dans les quartiers populaires. Ces résultats concrets ont pu être obtenus grâce à une action simultanée sur les locaux commerciaux du parc locatif des bailleurs sociaux et ceux du parc privé.

En mai 2017, la Ville de Paris a créé le dispositif « Paris commerces » pour favoriser l'installation et la diversification des activités de proximité sur son territoire. Afin d'agir tant sur le parc locatif des bailleurs sociaux que sur les locaux du secteur privé, la Ville s'appuie sur deux outils complémentaires : le GIE Paris Commerces et la Semaest.

Créé à l'initiative de la Ville de Paris, le GIE Paris Commerces, qui commercialise les locaux commerciaux de Paris Habitat, Elogie-Siemp et la RVP, vient de franchir le cap des 300 locaux loués. Situés dans tous les arrondissements parisiens, les commerces et services installés répondent aux besoins des habitants dans leur vie quotidienne, tant en matière d'alimentation, de soin, de culture, de services ou de vie associative.

Dans le parc locatif privé, la Semaest, société d'économie mixte de la Ville de Paris, acquiert des locaux, les rénove, les loue à des commerçants et artisans indépendants, puis en assure la gestion et l'animation. Dans le cadre des contrats que lui a confiés la Ville de Paris pour lutter contre la mono-activité et la vacance commerciale, 110 commerçants ou artisans ont pu s'installer ou pérenniser leur activité depuis 2 ans.

La Ville de Paris intervient par ailleurs dans les quartiers populaires pour y soutenir le commerce de proximité. Depuis 2017, le Prix Coup de Pouce Commerce, doté d'une enveloppe de 200.000 euros,

a été remis à une cinquantaine de commerçants afin de les accompagner dans la rénovation de leurs boutiques. Une 3e édition sera lancée en septembre prochain.

Suite à l'adoption au budget participatif du projet « plus de commerce dans les quartiers populaires », des opérations de réhabilitation des commerces ont par ailleurs été financées par la Ville à hauteur de 2.5 millions d'euros dans les quartiers de la Porte de Vanves (14e), Charles Hermite (18e), Brunet-Serrurier (19e) et de la Cité Bonnier (20e).

« Depuis 2001, nous avons démontré que l'intervention d'une municipalité dans le domaine du commerce permettait d'obtenir des résultats concrets en faveur d'un commerce de proximité de qualité et diversifié » rappelle Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce et de l'artisanat.

« La Ville de Paris a fait de la préservation de la vitalité et de la diversité commerciale de la capitale une priorité de sa politique municipale. Ces commerces, les bistrotts, les terrasses font l'identité de Paris, tant pour les parisiens que pour les touristes d'ailleurs. La présence de commerces de proximité dans toute la ville participe pleinement à l'attractivité de Paris et à son dynamisme. » Souligne Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Retrouvez dans [ce document](#) des exemples de commerces installés

Contact presse : Perrine Boiton / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61